

L'orgue de la Cathédrale de Basse-Terre

CONTEXTE ET AMBITIONS

La Direction des Affaires Culturelles (DAC) de Guadeloupe est engagée depuis plusieurs mois dans le projet de création d'un orgue de tribune pour la Cathédrale Notre-Dame de Basse-Terre, édifice protégé au titre des monuments historiques.

L'ambition affichée par l'État, propriétaire de la cathédrale, est de proposer un instrument résolument contemporain, témoin de la qualité de la facture d'orgue du XXI ème siècle, mais inscrit dans l'identité guadeloupéenne. Un concours international a ainsi été lancé en 2014, avec le concours d'Eric Brottier, ingénieur des Arts et Métiers et technicien conseil pour le Ministère de la Culture et de la Communication, qui assure la maîtrise d'œuvre de cette opération.

Sur les 7 équipes candidates, (allemandes, anglaises, françaises), 4 équipes de facteurs d'orgues ont ainsi été sélectionnées et appelées à remettre un projet. Un jury composé de concertistes, de professeurs du conservatoire national et de spécialistes de l'orgue a accompagné la DAC Guadeloupe dans le choix du lauréat : l'atelier Bertrand Cattiaux.

L'ORGUE

Le projet de l'atelier Bertrand Cattiaux présente un instrument de 22 jeux permettant d'aborder un répertoire large. Le buffet s'éloigne des schémas traditionnels de l'orgue : ici le tuyau se présente individuellement, dans un nuage formé par un lattis de bois : l'acajou pays. Deux positifs se décrochent sur la tribune afin de tirer parti de l'espace disponible sur la tribune et de valoriser l'identité sonore de l'édifice.

Les études techniques se terminent actuellement et la fabrication doit commencer en atelier en novembre 2015, pour une livraison prévue à la cathédrale dans le premier semestre 2017. Une série de concerts inauguraux est d'ores et déjà envisagée pour l'automne 2017.

LA CATHÉDRALE

Édifiée par les capucins dans les années 1670, l'église Saint-François est reconnue comme paroisse en 1713. L'édifice est profondément remanié au XIX ème par le rallongement de la nef et l'adjonction de bas-côtés.

L'église devient cathédrale de Basse Terre sous l'invocation de Notre Dame de la Guadeloupe et obtient le titre de basilique mineure en 1877.

La cathédrale oppose un extérieur sobre et bien proportionné à un intérieur soigné pourvu d'une voûte de bois. La façade occidentale formant un grand fronton de style classique, est en pierre de taille, pierre volcanique, et se compose d'un corps à deux niveaux, séparé par une corniche.



L'orgue de la Cathédrale de Basse-Terre

LE MÉCÉNAT CULTUREL

Une démarche à la portée de tous

En choisissant de soutenir un projet culturel, vous devenez un partenaire précieux et essentiel de la vie des arts et du patrimoine de l'archipel guadeloupéen.

Il s'agit d'un acte de générosité et d'engagement, de passion, mais également de raison, car vous bénéficiez, depuis la loi du ler août 2003, d'avantages fiscaux, particulièrement incitatifs pour réduire vos impôts.

Vous voulez soutenir ce projet ou tout autre projet culturel et profiter des avantages fiscaux liés au mécénat, n'hésitez pas à nous en parler:

DAC Guadeloupe - Tél.: 0590 411453 vous trouverez des informations sur le site : http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Mecenat

Le directeur des affaires culturelles tient à remercier l'ensemble de ses partenaires qui accompagnent ce projet.













